



DECRET N° 15 202

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE
DE SUIVI DU FORUM NATIONAL DE BANGUI**

LE CHEF DE L'ETAT DE LA TRANSITION

- Vu la Loi n° 13.001 du 18 juillet 2013, portant Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu le Décret n° 13.270 du 18 juillet 2013, portant promulgation de la Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu le Décret n° 14.269 du 10 août 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 15.017 du 16 janvier 2015, portant nomination ou Confirmation des Membres du Gouvernement de Transition et ses modificatifs subséquents;
- Vu le Décret n° 15.005 du 8 janvier 2015 portant création du comité de Pilotage du processus politique de l'après Forum de Brazzaville ;
- Vu le Décret n° 15.201 du 23 mai 2015, portant création du Comité de Suivi du Forum National de Bangui
- Vu l'Accord de Cessation des Hostilités signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville ;
- Vu le Rapport final des consultations populaires à la base ;
- Vu l'Accord d'Engagement entre le Gouvernement et les Groupes Politico-militaires du 23 avril 2015 ;
- Vu le Rapport général des travaux du Forum National de Bangui ;

[Signature]

[Signature]

- Vu le Rapport de la réunion de concertation des forces vives de la nation du 22 mai 2015 pour la mise en place du mécanisme de suivi du Forum National de Bangui.
- Vu le Décret portant création du Comité de Suivi du Forum National de Bangui ;

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROCESSUS
DE L'APRES FORUM DE BRAZZAVILLE,**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Art. 1^{er} : Les personnalités citées ci-après sont désignées comme membres du Comité de Suivi du Forum National de Bangui :

- **Madame Léa MBOUA DOUMTA**, Conseil National de Transition;
- **Monsieur Anicet GUIYAMA MASSOGO**, Comité de pilotage;
- **Madame Jeannette DETHOUA**, Pouvoirs Publics ;
- **Monsieur Clément BELIBANGA**, Partis politiques ;
- **Monsieur Augustin TO- SAH- BE-NZA**, Partis politiques
- **Monsieur Joseph BINDOUMI**, Société civile;
- **Monsieur Nicolas GUEREKOYAME-GBANGOU**, Plateforme religieuse;
- **Monsieur Gotran Herbert DJONO AHABA**, Groupes politico-militaires ;
- **Monsieur Edouard NGAISSONA**, Groupes politico-militaires;
- **Madame Marie Noëlle KOYARA**, Présidium du Forum;
- **Monsieur Daniel NZEWE**, Comité Technique d'Organisation : 1(un) ;
- **Monsieur Abdoulaye NAGOUNE**, Commission Thématique Développement Economique et Social ;
- **Monsieur Jean-Pierre GREKPIDOU**, Commission Thématique Gouvernance ;
- **Madame Brigitte IZAMO**, Commission Thématique Justice et Réconciliation ;

WA

- **Madame Solange MARADAS**, Commission Thématique Paix et Sécurité;
- **Madame Audrey Paméla DEROME**, Jeunesse ;
- **Monsieur Fernand NGBOKOLI**, Jeunesse ;
- **Madame Florence BEANAM-SAMBIA**, Femmes ;
- **Monsieur Idriss MALOUM**, Minorités sociales ;
- **Monsieur Oumarou SANDA**, Syndicats ;
- **Monsieur Joseph KOYAGBELE**, Patronat ;
- **Un Membre**, Diaspora ;
- **Monsieur Cyrius Emmanuel SANDY**, Médias ;
- **Deux membres**, Communauté internationale.

Art.2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature sera, enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 23 MAI 2015

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement de Transition

Le Chef de l'Etat de la Transition



(Handwritten signature of Mahamat Kamoun)



(Handwritten signature of Catherine Samba-Panza)